

**Interpellation du Conseiller communal Philippe Boïketé sur les frais de restaurant des membres du Collège**

Les membres du Collège ont la possibilité de se faire rembourser leurs frais de restaurant. 446 euros par trimestre pour un échevin et 889 euros la même période pour un Bourgmestre. Par an, cela représente respectivement, 1.784 euros et 3.556 euros. Ces derniers jours, les membres du Collège ont rentré pour la deuxième fois sous cette législature leur frais de restaurant et cela en pleine crise des finances communales où, dans le cadre des mesures de redressement, les chèques-repas des travailleurs seront supprimés. Pour un travailleur, cela représente une perte d'environ 1.760 euros par an. C'est indécent, voire malaisant dans le contexte actuel.

1. Dans le contexte actuel, trouvez-vous normal que les membres du Collège n'aient pas encore renoncé d'initiative au remboursement de leurs frais de restaurant ?
2. Les membres du Collège comptent-ils restituer rembourser à la Commune les deux trimestres de frais de restaurant qu'ils ont déjà rentrés ?